



Recommandation 1826 (2008)¹

La situation dans les républiques d'Asie centrale

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire rappelle sa [Résolution 1599 \(2008\)](#) sur la situation dans les républiques d'Asie centrale.
2. L'Assemblée rappelle que les chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, réunis lors du Sommet de Varsovie en mai 2005, se sont engagés en faveur d'un nouveau dialogue interculturel et interreligieux avec les régions voisines, dont l'Asie centrale, sur la base des droits humains universels.
3. L'Assemblée appelle le Comité des Ministres à prendre des mesures pour traduire cet engagement en actions concrètes.
4. L'Assemblée recommande donc au Comité des Ministres d'étudier les points suivants:
 - 4.1. la possibilité d'inviter des représentants des Etats d'Asie centrale à participer aux conférences ministérielles spécialisées organisées par le Conseil de l'Europe;
 - 4.2. l'opportunité et la possibilité d'une adhésion des Etats d'Asie centrale à certaines des conventions du Conseil de l'Europe;
 - 4.3. la possibilité, dans le cadre de la coopération du Conseil de l'Europe avec l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, d'une participation des experts du Conseil de l'Europe à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes d'assistance de ces organisations en Asie centrale dans les domaines relevant des activités fondamentales de notre Organisation;
 - 4.4. la possibilité d'établir des contacts interinstitutionnels avec les organisations régionales auxquelles les Etats d'Asie centrale prennent part;
 - 4.5. toute autre mesure appropriée contribuant au dialogue avec les Etats d'Asie centrale.

1. Discussion par l'Assemblée le 23 janvier 2008 (6e séance) (voir [Doc. 11460](#), rapport de la commission des questions politiques, rapporteur: M. Mercan). Texte adopté par l'Assemblée le 23 janvier 2008 (6e séance).

